



PROCES - VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 19 octobre 2022, en application des articles R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Famille et L2121-17-2 du CGCT, pour défaut de quorum lors de la séance objet de la première convocation, s'est réuni à 18h à la salle 1 du siège de l'agglo du Pays de Saint Gilles à Givrand, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Isabelle DURANTEAU, Sabrina PROUTEAU, Philippe ROUSSEAU, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Béatrice BESSONNET à Marie-Renée GAZEAU, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Mylène BLANCHARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT à François COURTIN.

Quorum : 15/29 (en application des articles R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Famille et L2121-17-2 du CGCT)

Date de publication : 28 OCT. 2022

SOMMAIRE

1 – Désignation d'un secrétaire de séance.....	3
2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 septembre 2022.....	3
I – PETITE ENFANCE – ENFANCE - PARENTALITE.....	3
3 – Crèche de Saint Hilaire de Riez – Convention pour l'utilisation du minibus municipal.....	3
4 – Crèches de Saint Hilaire de Riez, Coëx et Brétignolles sur Mer – Détermination d'une date de journée pédagogique.....	3
5 – Crèches de Brétignolles sur Mer – Convention de mise à disposition du pôle associatif de Brétignolles sur Mer	4
6 – ENFANCE – MSA – Consultation du quotient familial	5
7 – RPE ITINERANT – Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux	5
8 – RPE ITINERANT –Conventions de mise à disposition de locaux à Brétignolles sur Mer....	6
II – ACTIONS DE PREVENTION SENIORS	6
9 – 2 ^{ème} édition du cycle bien-être.....	6
10 – Ateliers mémoire.....	7
11 – Ateliers « ça bouge chez les seniors ! ».....	8
12 – La semaine bleue 2023.....	8
13 – Conférence AVC	10
14 – Ateliers MSA	10
15 – Temps de concertation avec les communes.....	10
III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES	11
16 – Calendrier du dernier trimestre 2022 et du 1 ^{er} semestre 2023	11

M. Jean SOYER énonce le nom des quatorze personnes excusées et/ou absentes ainsi que le nombre de pouvoirs. Quatre pouvoirs lui ont été remis : Béatrice BESSONNET à Marie-Renée GAZEAU, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Mylène BLANCHARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT à François COURTIN.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

*Il est proposé au Conseil d'Administration de désigner un secrétaire de séance.
Madame Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.*

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 septembre 2022

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 septembre 2022 est approuvé.

I – PETITE ENFANCE – ENFANCE - PARENTALITE

3 – Crèche de Saint Hilaire de Riez – Convention pour l'utilisation du minibus municipal

La crèche de Saint Hilaire de Riez met en place une action « passerelle » avec l'Ecole Maternelle Henry SIMON de Saint Hilaire de Riez. L'objectif est de permettre une immersion en milieu scolaire aux enfants de 2-3 ans fréquentant la crèche en accueil régulier.

Afin d'assurer le transport collectif de 6 enfants de 2 à 3 ans, le minibus communal de l'espace jeunesse du 45 Tours pourrait être mobilisé. Les responsables du 45 Tours, sont favorables à une mise à disposition ponctuelle du minibus communal auprès de la crèche de Saint Hilaire de Riez, à raison de 4 déplacements pour l'année 2022-2023.

Le projet de convention à conclure stipule que cette mise à disposition intègre une participation au coût du carburant incombant à la crèche de Saint Hilaire de Riez.

Il sera convenu d'un calendrier prévisionnel entre la crèche et l'espace jeunesse du 45 Tours.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au BP 2022,

Vu le projet de convention de mise à disposition du minibus,

Vu l'avis de la Commission Consultative Enfance du 13/10/2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition du minibus du 45 Tours, dans les conditions citées au rapport, pour l'année scolaire 2022/2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 et tout document relatif à ce dossier.

4 – Crèches de Saint Hilaire de Riez, Coëx et Brétignolles sur Mer – Détermination d'une date de journée pédagogique

Les vacances scolaires de Noël 2022 seront plus longues que d'habitude, avec un jour de congé supplémentaire. Elles se termineront le lundi 2 janvier 2023 inclus.

Chaque année, le personnel des crèches bénéficie de deux journées de formation en interne (journées pédagogiques), l'une en janvier et l'autre en septembre. A cette occasion, l'établissement est fermé à l'accueil des enfants.

Le règlement de fonctionnement indique que les crèches sont fermées lors des journées pédagogiques ; « l'une en janvier et l'autre en septembre ».

Habituellement, celle de janvier a lieu le jour de la rentrée scolaire. Or, cette année, si tel était le cas, la journée pédagogique aurait lieu le mardi 3 janvier 2023. Les familles devraient alors demander à leur employeur un congé pour le lundi 2 puisqu'il n'y a pas d'école, puis un autre le mardi 3 en raison de la fermeture de crèches pour la journée pédagogique. Les familles ont déjà été fortement sollicité vis-à-vis de leur employeur lors de la crise sanitaire.

Pour plus de confort pour les familles, la journée pédagogique sera organisée le lundi 2 janvier 2023. Ainsi les crèches seront ouvertes aux familles et aux enfants dès le 3 janvier 2023.

Cette année, la journée pédagogique sera dédiée à la sécurité (premiers secours – incendie).

Le Conseil d'Administration est invité à en prendre acte.

5 – Crèche de Brétignolles sur Mer – Convention de mise à disposition du pôle associatif de Brétignolles sur Mer

Dans le cadre de son projet pédagogique, la petite crèche « L'île aux rêves » de Brétignolles sur Mer propose des ateliers d'activités motrices aux enfants âgés de 18 mois à 3 ans.

Afin de réaliser ces ateliers dans des conditions satisfaisantes la commune de Brétignolles sur Mer propose depuis septembre 2012 une convention d'occupation temporaire à titre gracieux d'une salle située :

- au pôle associatif : 22 rue de la gîte, 85470 Brétignolles sur mer

L'équipe souhaite faire perdurer ce projet et sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition du pôle association de Brétignolles sur Mer.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de convention de mise à disposition du pôle associatif de Brétignolles sur Mer,

Vu l'avis de la Commission Consultative Enfance du 13/10/2022,

Vu le rapport

Considérant l'intérêt pour la crèche « L'île aux rêves » de disposer de locaux adaptés afin de mettre en œuvre des ateliers d'activités motrices aux enfants âgés de 18 mois à 3 ans,

Considérant que cette mise à disposition intervient à titre gracieux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle du pôle associatif, à titre gracieux pour l'année scolaire 2022/2023 ;

Article 2 : d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

6 – ENFANCE – MSA – Consultation du quotient familial

Afin de faciliter la gestion quotidienne des enregistrements des dossiers d'inscription et des vérifications des QF¹ des familles allocataires à la MSA², il convient de signer une « Convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient Familial des allocataires MSA ».

Cette convention est déjà en place pour les crèches, il est utile de la mettre en œuvre pour les ALSH. Cette convention permet l'accès :

- Au service en ligne de consultation du Quotient Familial

La convention est signée pour une durée de 1 an renouvelable tacitement par période d'1 an, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties.

La convention est annexée à la présente note.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le projet de « Convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient Familial des allocataires MSA »,

Vu l'avis de la Commission Consultative Enfance du 13/10/2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la signature d'une nouvelle convention avec la CMSA³ de Loire-Atlantique-Vendée « Convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient Familial des allocataires MSA » pour une durée de 1 an renouvelable tacitement par période d'1 an.

Article 2 : PRECISE que la convention recouvre les ALSH de Brem sur Mer, Commequiers, Le Fenouiller, Givrand, Saint Hilaire de Riez et Saint Révérend.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette convention.

7 – RPE ITINERANT – Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux

Pour assurer les missions du Relais Petite Enfance Itinérant, il est proposé de renouveler les conventions d'occupation temporaire, à titre gracieux, pour les salles suivantes :

- L'accueil de loisirs La Pom'd'Happy, situé 22 rue de la Rousselotière, Givrand
- L'accueil de loisirs La Courte Echelle, situé 13 rue des Tisserands, Coëx
- Pôle Enfance Jeunesse, situé 24 rue de la Grande Vigne, Le Fenouiller
- Accueil de Loisirs 1 2 3 Soleil, situé 160 allée de la Vigne au Roi, Commequiers
- Accueil de loisirs Les Aventur'riez, situé 9 rue Louis XIII, Notre Dame de Riez

Les conventions arrivant à terme au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les projets de conventions d'occupation temporaire,

Vu l'avis de la Commission Consultative Enfance du 13/10/2022,

Vu le rapport,

¹ QF : Quotient Familial

² MSA : Mutualité Sociale Agricole

³ CMSA : Caisse de la Mutualité Sociale Agricole

Considérant que les mises à disposition de locaux par les communes sont à titre gracieux,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement des conventions de mise à disposition des salles citées au rapport, à titre gracieux, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tout avenant éventuel qui ne serait ni d'ordre financier, ni d'ordre temporel.

8 – RPE ITINERANT –Convention de mise à disposition de locaux à Brétignolles sur Mer

Pour assurer les missions du Relais Petite Enfance Itinérant, il est proposé de mettre en place une convention d'occupation temporaire, à titre gracieux, du pôle associatif de Brétignolles (salle 1 et 2, accès sanitaires et espace de rangement/stockage du matériel du RPE itinérant), situé 18 rue de la gîte à Brétignolles sur Mer, les jeudis matin de 8h30 à 12h30, hors vacances scolaires.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le projet de convention de mise à disposition des locaux du pôle associatif de Brétignolles,
Vu l'avis de la Commission Consultative Enfance du 13/10/2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition du pôle associatif de Brétignolles sur Mer, à titre gracieux, du 10 novembre 2022 au 31 décembre 2025 pour la réalisation des missions du Relais Petite Enfance Itinérant ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention sus visée et tout avenant éventuel qui ne serait ni d'ordre financier, ni d'ordre temporel.

C. DELOMME précise qu'il y a eu un changement de lieu, avant c'était à l'accueil périscolaire.

II – ACTIONS DE PREVENTION SENIORS

Suite à la réunion de la commission consultative du 29 septembre 2022, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le programme prévisionnel des actions de préventions seniors pour l'année 2023/2024.

Certaines actions de l'année 2022 n'étant pas achevées, un bilan sera restitué au conseil d'administration lors du premier semestre 2023.

9 – 2^{ème} édition du cycle bien-être

La proposition est faite de renouveler le cycle bien-être. En effet, la première édition a remporté un franc succès. (Voir bilan annexé).

Il s'agit d'un cycle de 6 séances de découverte d'une activité au choix entre :

- Sophrologie avec Annie VAN DER LOOP,
- Rigologie avec Corinne MARCHAND,
- Qi-gong avec Nathalie KREUTHER,
- Do-in avec Yoann CERCLERON,
- Yoga avec Eric FARGES.

Les intervenants de la première édition souhaitent renouveler l'expérience et nous avons été contacté par M. FARGES qui souhaite intégrer ce cycle découverte.

Le nombre de participants serait limité à 14 maximum. Chaque activité aura lieu sur une commune différente. L'objectif est bien de rayonner sur le territoire de manière à permettre à tous les habitants du Pays de Saint Gilles d'avoir accès aux mêmes activités.

Comme l'année passée, il est proposé de définir un coût de 5€ par personne pour l'ensemble du cycle. Un appel à projet sera déposé auprès de la Conférence des Financeurs en fin d'année 2022.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2023,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : APPROUVE la mise en œuvre du projet « Cycle bien-être 2^{ème} édition » aux seniors du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2023 ;

Article 2 : FIXE le coût du cycle à 5€ pour les usagers ;

Article 3 : APPROUVE le dépôt d'un dossier d'appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs,

Article 4 : PRECISE que les crédits seront inscrits au BP2023 ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

D. MALARY demande ce qu'est le qi-gong.

M. HABERT explique que c'est une gymnastique douce et lente.

N. ARCHAMBAUD demande ce qu'est le do-in.

C. BERNARD répond qu'il s'agit d'une technique d'automassage.

10 – Ateliers mémoire

L'objectif est de proposer aux personnes de plus de 60 ans un cycle d'activités faisant travailler la mémoire sous forme ludique et conviviale.

A ce jour nous sommes encore en recherche d'intervenants pour proposer un cycle de 6 à 10 séances pour un groupe de 12 à 15 personnes maximum. Des contacts ont été pris auprès de plusieurs prestataires.

La prise en charge de cette action serait possible par la Conférence des Financeurs. Une participation de 5€ serait demandée aux personnes pour l'ensemble du cycle.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2023,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la mise en œuvre des ateliers mémoires destinés aux seniors du territoire dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2023 ;

Article 2 : FIXE le coût de 5€ pour les usagers ;

Article 3 : APPROUVE le dépôt d'un dossier d'appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs ;

Article 4 : PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2023 ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

11 – Ateliers « ça bouge chez les seniors ! »

Il vous est proposé un nouveau cycle d'activités composé d'ateliers pour améliorer son quotidien. Pour cela il serait proposé aux participants (12 max) plusieurs ateliers de découvertes :

- Une balade guidée avec Patrick RICOLLEAU, d'une demi-journée.
- Un atelier « Gestes qui sauvent » avec La Croix Blanche, initiation de 2h.
- Un atelier de psychologie positive avec Corinne MARCHAND (durée à définir).
- Un atelier sur l'alimentation (intervenant et durée à définir)
- Une séance individuelle de Shiatsu avec David GILLAIZEAU, 30 min par participants

Ce cycle se déroulerait sur 5 jours et serait proposé au tarif de 5€ comme cela a été voté l'année passée par le conseil d'administration.

La prise en charge de cette action est possible par la Conférence des Financeurs.

Le budget prévisionnel ainsi que les prises de contact avec les différents intervenants sont en cours.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2023,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la mise en œuvre du projet « prendre soin de soi pour prendre soin des autres » aux seniors du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2023 ;

Article 2 : FIXE le tarif à 5€ pour les usagers ;

Article 3 : APPROUVE le dépôt d'un dossier d'appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs ;

Article 4 : PRECISE que les crédits seront ajoutés au BP2023 ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

C. DELOMME précise que le Shiatsu aide à la circulation de l'énergie par point de pression.

12 – La semaine bleue 2023

L'objectif serait de proposer à nouveau un spectacle dans le cadre de la semaine bleue. Ce spectacle serait « Suzanne », proposé par Familles Rurales. C'est une pièce drôle et sensible qui raconte sans tabou la rencontre improbable de deux générations que tout oppose.

Les besoins en termes de salle de spectacle pour cette représentation est d'une scène de 6m x 6m.

Le coût du spectacle est de 1 800 €.

Nous avons mis une option pour le mardi 3 octobre 2023.

Il est proposé d'inviter les résidents des différents établissements présents sur le territoire.

La prise en charge de cette action est envisagée par la Conférence des Financeurs, sous réserve d'un accord de mettre en place une action unique dans le cadre de la semaine bleue.

Le spectacle serait proposé gratuitement aux participants.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le rapport,

Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la mise en œuvre du spectacle « Suzanne » dans le cadre de la semaine bleue dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2023 ;

Article 2 : DECIDE de la gratuité de ce spectacle ;

Article 3 : APPROUVE le dépôt de dossier d'appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs ;

Article 4 : PRECISE que les crédits seront ajoutés au BP 2023 ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

F. COURTIN demande si cette action répond aux besoins du territoire sans être en doublon des actions menées par les CCAS.

S. GILLIER précise qu'Amélie GUILBAUD est très vigilante à ce sujet et en contact avec les CCAS. Il n'y a donc eu aucun doublon cette année.

C. DELOMME confirme que Sylvain CLERGUE, responsable du CCAS de Saint Hilaire de Riez, a participé à une réunion de la Commission Consultative Actions de Prévention Seniors afin de s'assurer qu'il ne propose pas les mêmes actions que le CIAS et les CCAS participants.

F. COURTIN s'interroge sur les moyens de communication mis en place.

S. GILLIER répond qu'il y a des points presse, des affiches et Amélie GUILBAUD se fait le relais de l'information auprès des CCAS.

N. LECART informe que le spectacle « Suzanne » a été présenté l'an dernier.

M. BLANCHARD demande de voir s'il est possible de proposer un autre spectacle.

J. SOYER demande qu'Amélie sonde les CCAS pour savoir qui l'a déjà vu.

N. ARCHAMBAUD demande d'où viennent les spectateurs.

C. DELOMME répond que pour le spectacle « Christophine » il y avait entre autres les EHPADs de Brem sur Mer, Notre Dame de Riez, les résidences de Saint Maixent sur Vie et le Fenouiller.

S. GILLIER précise qu'il n'y avait pas que les résidents d'établissements pour personnes âgées mais aussi des seniors de tout le territoire.

N. ARCHAMBAUD demande la même chose pour l'ensemble des ateliers.

S. GILLIER propose qu'Amélie fasse un point complet sur la fréquentation 2022 lors de sa présentation des actions de prévention 2023 financées par le CIAS aux communes et CCAS.

13 – Conférence AVC

Il est proposé aux membres du conseil de renouveler les actions de prévention sur le thème des accidents vasculaires cérébraux pour l'année 2023.

Afin de toucher un plus grand nombre de personnes, il est proposé d'organiser plusieurs types de conférences :

- Une conférence adaptée aux lycéens du lycée de St Gilles (sous réserve de l'accord du proviseur)
- Une conférence en soirée de manière à toucher les actifs et les parents des lycéens que nous aurons vu avant
- Deux conférences en après-midi pour toucher les personnes sans emplois ou retraités
- Un temps d'information adapté aux professionnels des résidences autonomes, des EHPAD, MARPA, aux aides-soignantes, aux infirmières à domicile... Pour cette dernière conférence, l'objectif est de leur permettre d'organiser par la suite un temps de formation au sein de leurs établissements respectifs.

La mise en place de ces conférences est gratuite. Ne reste à charge que le coût des outils de communications qui seront inscrits au BP 2023.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2023,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la mise en œuvre des conférences AVC, citées au rapport, pour l'année 2023 ;

Article 2 : DECIDE de la gratuité de ces conférences pour les usagers ;

Article 3 : PRECISE que les crédits seront ajoutés au BP 2023 ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

J. SOYER évoque son expérience personnelle et souhaite une meilleure connaissance du plus grand nombre des symptômes d'alerte et rappelle qu'il n'y a pas d'âge pour être touché par un AVC.

14 – Ateliers MSA

Chaque année la MSA organise des ateliers avec des thématiques variées pour les seniors de notre territoire. Les communes ont été sollicitées en amont pour connaître leurs souhaits d'accueillir ou non ces ateliers pour l'année 2023.

C'est la MSA qui attribue les ateliers aux communes.

La MSA propose donc au premier semestre :

- Un atelier PEP'S EUREKA à Brétignolles sur Mer et la Chaize Giraud

Au second semestre :

- Un atelier vitalité à St Gilles Croix de Vie
- Un atelier nutrition à St Hilaire de Riez

15 – Temps de concertation avec les communes

La commission consultative actions de prévention seniors s'est montrée favorable à la tenue d'une réunion de présentation de ce programme à destination des mairies et des CCAS de manière à leur exposer les projets mais aussi pour répartir les activités sur le territoire. Ainsi, les communes désireuses d'accueillir une de ces actions pourra le formuler lors de ce temps d'échanges.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en place d'une réunion de présentation des actions de prévention financées par le CIAS aux communes et CCAS afin notamment de définir avec elles les sites ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

C. DELOMME propose que ce temps soit accroché à un Conseil d'Administration et positionné à 17h00 pour que les agents des CCAS puissent être présents.

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

16 – Calendrier du dernier trimestre 2022 et du 1^{er} semestre 2023

Le Projet Alimentaire Territorial

CLS - Séminaire « Qu'est-ce que la santé pour vous ? »

Organisé le 25 novembre 2022 de 14h à 17h salle du Golf des Fontenelles à l'Aiguillon sur Vie

Présentation de l'audit Enfance

L'assemblée demande qu'elle soit accrochée au premier Conseil d'Administration 2023

Les assemblées du CIAS

- 7 février 2023 – 18h00 + présentation de l'audit Enfance (le document devra être joint à la note de synthèse pour que l'ensemble des administrateurs en prennent connaissance avant la réunion). Les membres de la Commission Consultative Enfance seront invités sur le temps de présentation de l'audit.
- 28 mars 2023 – 18h00
- 06 juin 2023 – 18h00

Questions diverses

C. DELOMME demande confirmation que le point sur la composition du COPIL sur Contrat Local Santé est reporté au CA du 6 décembre.

S. GILLIER confirme.

C. DELOMME s'inquiète de l'arrêt du dispositif MAIA et souhaite savoir si Amélie et J.M. VINTENAT ont eu des informations lors de leur RV avec le département.

S. GILLIER n'a pas d'information sur le sujet et propose qu'Amélie revienne vers elle dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h47.

Le Vice-Président CIAS

Signé électroniquement par : Jean
Soyer
Date de signature : 26/10/2022
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président

Jean SOYER

La secrétaire de séance



Catherine GALAND